



## Les réductions drastiques des quotas d'heures CRAM en direction des personnes âgées autonomes mettent en péril leur maintien à domicile !



27 mai 2005

Au lendemain de la journée de solidarité en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées qui vise à récolter des moyens financiers supplémentaires pour un accompagnement décent de ces populations tant à domicile qu'en établissement, **les CRAM viennent de réduire de façon drastique leurs quotas d'heures** en direction des services d'aide à domicile.

Acteurs majeurs du secteur de l'aide à domicile, **l'UNCCAS et l'UNASSAD** (soit respectivement 1400 services et 1220 structures), **condamnent cette nouvelle réduction** de près de 10 % en moyenne. Celle-ci vise les enveloppes allouées aux services pour l'accompagnement à domicile des personnes présentant les niveaux de dépendance les plus légers mais ayant besoin néanmoins d'aide pour les activités de la vie quotidienne.

Alors que la solidarité envers les personnes fragilisées par l'âge et le handicap a constitué ces dernières semaines un axe fort de la communication du Gouvernement pour inciter tous les Français à travailler en faveur de cette cause, les quelques heures d'aide à domicile dont bénéficiaient les personnes âgées pour se maintenir à domicile se sont vues réduites par **décision unilatérale de la CNAV**.

Cette démarche de réduction des dotations, récurrente ces dernières années, traduit **la non reconnaissance du rôle préventif des services d'aide à domicile** et leur action pour retarder l'entrée en établissement d'hébergement.

Alors que le Plan de Développement des Services aux Personnes imaginé par le Gouvernement est en pleine phase de construction pour répondre encore plus qualitativement et de façon diversifiée aux besoins des personnes âgées à domicile, **l'UNCCAS et l'UNASSAD s'interrogent sur la cohérence des dispositifs** : affichage d'une volonté de développement de l'activité d'un côté, diminution effective de l'activité auprès des mêmes personnes d'un autre côté !

L'UNCCAS et l'UNASSAD demandent instamment à la CNAV de revoir sa position en la matière en permettant aux personnes isolées de rester à domicile et en respectant ainsi leur choix de vie.

### Contacts

**Daniel ZIELINSKI**  
**Délégué Général UNCCAS**  
**Tél. 03.20.28.07.50**

Union nationale des centres  
communaux d'action sociale

**Emmanuel VERNY**  
**Directeur Général UNASSAD**  
**Tél. 01.49.23.82.52**

Union nationale des associations  
de soins et services à domicile